

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

==--==

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 4

Qui ont pris part à la délibération : 9

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

==--==

L'an deux mil vingt-trois et le 26 du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY -, Mme PECHARD Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme DEMIERRE à Mme MATHIVET

Absents excusés : M. VINCENT - Mme DEMIERRE - Mme SAUQUET - Mme ROURE

6 - SECOURS EXCEPTIONNEL - DECISION

Madame VIENOT, Vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. expose à l'assemblée que, Mme X retraitée et locataire d'un logement social géré par la mairie, a accumulé des retards de loyers. En raison de ses faibles ressources, Madame a reçu des chèques énergie. Or, les consommations d'énergie et d'eau sont incluses dans les charges locatives. De ce fait, Madame n'a pu faire valoir ses chèques énergie d'un montant total de 588 €.

Afin de ne pas être pénalisée par un fonctionnement indépendant de sa volonté, Madame sollicite une aide du CCAS afin de résorber une partie de sa dette locative.

Aussi, Mme VIENOT, propose de lui allouer un secours exceptionnel.

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDERANT la situation de **Mme X**,
- **DECIDE à l'UNANIMITE** de lui accorder un secours exceptionnel de **588 € qui sera réglé par mandat administratif auprès du Trésor Public.**
- DIT que cette somme est inscrite au budget, article 6568-63 autres secours.

Pour extrait conforme, le 27 septembre 2023.

Signé :
La Vice-présidente
Véronique VIENOT